RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02003
Numéro SIREN : 834 705 048
Nom ou dénomination : ESPADA

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2021 sous le numéro de dépôt 65483

COCERTO
l'expertise constructive

EXPERTISE COMPTABLE

CONSEIL & STRATEGIE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Certifié conforme
ESPADA

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dossier Financier

www.cocerto.fr

COCERTO
L'expertise constructive

SYNTHÈSE

Informations entité

Raison sociale : **ESPADA**

Adresse : **87 BOULEVARD SAINT-MICHEL**
75005 PARIS 05

Activité : **CREATION PARTCIP INTERETS DANS TOUTES SOCIETES**

Exercice N : **du 01/01/2020 au 31/12/2020 (12 mois)**

Exercice N-1 : **du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)**

Date de fin de travaux : **20/06/2021**

Informations cabinet

Intervenants > Collaborateur : **NACHID ADEL**

> Revue de dossier : **STURM JONATHAN**

> Expert signataire : **STURM JONATHAN**

Bureau : **COCERTO PARIS**

Compte-rendu de travaux

Conformément à la mission qui nous a été confiée et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 23/03/2018, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise ESPADA relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	748 020 €
- chiffre d'affaires	0 €
- résultat net comptable	-40 200 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

PARIS, le 20/06/2021

Société d'Expertise Comptable
COCERTO PARIS

L'Expert Comptable Associé
STURM JONATHAN



BILAN

BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dév.				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	65 060		65 060	
Constructions	195 180	620	194 560	
Install. techniques, matériel et outils ind.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)	**260 240**	**620**	**259 620**	
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	339 165		339 165	258 165
Av. et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	15 575	15 575		15 575
Autres créances	3 266		3 266	2 088
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	64 981		64 981	50 047
Disponibilités	80 351		80 351	214 154
Charges constatées d'avance	637		637	664
TOTAL (II)	**503 976**	**15 575**	**488 401**	**540 693**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	**764 215**	**16 195**	**748 020**	**540 693**

(1) Dont droit de bail	à moins d'un an	à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an		
Clause réserve propriété sur immobilisations		
Clause réserve propriété sur créances		
Clause réserve propriété sur stocks		

BILAN PASSIF

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-48 945	-18 686
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-40 200	-30 259
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**-79 145**	**-38 945**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	823 800	575 285
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 366	4 353
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	**827 166**	**579 638**
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	**748 020**	**540 693**
RENVOIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	690 054	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs		

DÉTAIL DU PASSIF

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Ecart	% Variat.
CAPITAUX ET RESERVES				
CAPITAL	10 000	10 000		0,00
TOTAL	**10 000**	**10 000**		**0,00**
AUTRES CAPITAUX PROPRES				
REPORT A NOUVEAU	-48 945	-18 686	-30 259	161,93
TOTAL	**-48 945**	**-18 686**	**-30 259**	**161,93**
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES				
RENTES VIAGERES	137 112		137 112	NS
C/C CAFE RACER	660 000	560 000	100 000	17,86
INT COURUS C/CT A + 1 AN	26 688	15 285	11 403	74,60
TOTAL	**823 800**	**575 285**	**248 515**	**43,20**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
FOURNISSEURS	792	1 923	-1 131	-58,81
FR ACH.FACT.NON PARVENUES	2 574	2 430	144	5,93
TOTAL	**3 366**	**4 353**	**-987**	**-22,67**

DÉTAIL DE L'ACTIF

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Ecart	% Variat.
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	65 060		65 060	NS
BATIMENTS	195 180		195 180	NS
TOTAL	**260 240**		**260 240**	**NS**
AMORT. PROV. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
AMTS DES CONSTRUCTIONS	620		620	NS
TOTAL	**620**		**620**	**NS**
STOCKS				
STOCK DE MARCHANDISES	339 165	258 165	81 000	31,38
TOTAL	**339 165**	**258 165**	**81 000**	**31,38**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
CLIENTS		15 575	-15 575	-100,00
CLIENTS DOUTEUX LITIGIEUX	15 575		15 575	NS
TOTAL	**15 575**	**15 575**		**0,00**
PROVISIONS DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS				
PROV DEP DES CPTES CLIENT	15 575		15 575	NS
TOTAL	**15 575**		**15 575**	**NS**
AUTRES CREANCES				
TVA DEDUCT.ACHATS] FRAIS	132	315	-183	-58,10
CREDIT DE TVA A REPORTER	1 128		1 128	NS
TVA A REGUL OU ATTENTE	1 427	1 128	299	26,50
TVA SUR FNP	429	405	24	5,93
DEBITEURS CREDITEURS DIV.	150	240	-90	-37,60
TOTAL	**3 266**	**2 088**	**1 178**	**56,40**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
VALEURS MOBILIERES PLACEM	64 981	50 047	14 934	29,84
TOTAL	**64 981**	**50 047**	**14 934**	**29,84**

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Ecart	% Variat.
DISPONIBILITES				
BANQUES	74 679	205 817	-131 138	-63,72
BANQUE BIL	5 672	8 338	-2 665	-31,97
TOTAL	**80 351**	**214 154**	**-133 803**	**-62,48**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
CHARGES CONSTATEES D'AVAN	637	664	-26	-3,93
TOTAL	**637**	**664**	**-26**	**-3,93**

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		38 000
Production vendue sur biens		
Production vendue sur services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		38 000
Production stockée (intermédiaire, en cours, finie)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises/Amortissements, provisions transferts charges		
Autres produits (1)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)		**38 000**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (plus droits de douane)	81 000	38 229
Variation de stocks (marchandises)	-81 000	10 000
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	12 602	10 002
Impôts, taxes, versements assimilés		-1
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations - dotations amortissements	620	
Sur immobilisations - dotations aux provisions		
Sur actif circulant - dotations aux provisions	15 575	
Pour risques et charges - dotations aux provisions		
Autres charges (3)	0	20
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	**28 798**	**58 251**
RÉSULTAT EXPLOITATION (I - II)	**-28 798**	**-20 251**
OPÉRATION EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Autres valeurs immobilières, créances actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL DE LA PAGE	**-28 798**	**-20 251**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
REPORT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE	**-28 798**	**-20 251**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotation financière aux amortissement et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 403	10 008
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**11 403**	**10 008**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-11 403**	**-10 008**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**-40 200**	**-30 259**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation salariés		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		**38 000**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI +VIII + IX + X)	**40 200**	**68 259**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total produits - charges)	**-40 200**	**-30 259**

RENVOIS		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à LT		
(2) Dont produits de locations immobilières		
(2) Dont produits d'exploitation afférents aux exercices antérieurs		
(3) Dont crédit bail mobilier		
(3) Dont crédit bail immobilier		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

DÉTAIL DES PRODUITS

	Au 31/12/2020	% N	Au 31/12/2019	% N-1	Ecart	% Variat.
VENTES OU TRAVAUX						
VENTES DE MARCHANDISES		NS	38 000	100,00	-38 000	-100,00
TOTAL		**NS**	**38 000**	**100,0**	**-38 000**	**-100,00**

DÉTAIL DES ACHATS ET FRAIS

	Au 31/12/2020	% N	Au 31/12/2019	% N-1	Ecart	% Variat.
ACHATS						
VARIATION STOCK MARCHAND	-81 000	NS	10 000	26,32	-91 000	-910,00
ACHATS MARCHANDISES	81 000	NS	38 229	100,60	42 771	111,88
TOTAL		**NS**	**48 229**	**126,9**	**-48 229**	**-100,00**
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES						
LOCATIONS IMMOBILIERES	3 417	NS	3 466	9,12	-49	-1,42
CHARGES LOCATIVES COPROPR	962	NS		0,00	962	NS
ASSURANCES MAT TRANSPORT	2 567	NS	2 454	6,46	113	4,60
HONORAIRES	2 925	NS	3 005	7,91	-80	-2,66
SERVICES BANCAIRES ET ASS	2 731	NS	1 077	2,84	1 654	153,50
TOTAL	**12 602**	**NS**	**10 002**	**26,32**	**2 600**	**25,99**
IMPOTS ET TAXES						
TAXE VEHICULE DE SOCIETES		NS	-1	-0,00	1	-100,00
TOTAL		**NS**	**-1**	**-0,00**	**1**	**-100,00**
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
CHARGES DIV GESTION COURANTE	0	NS	20	0,05	-20	-98,35
TOTAL	**0**	**NS**	**20**	**0,05**	**-20**	**-98,35**
CHARGES FINANCIERES						
INTERETS C/COURANTS	11 403	NS	10 008	26,34	1 395	13,93
TOTAL	**11 403**	**NS**	**10 008**	**26,34**	**1 395**	**13,93**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
DOT AMTS IMMO INC & CORP	620	NS		0,00	620	NS
DOT PROV DEPREC ACTIF CIR	15 575	NS		0,00	15 575	NS
TOTAL	**16 195**	**NS**		**0,00**	**16 195**	**NS**

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS

Libellé	Au 31/12/2020	%	Au 31/12/2019	%	Ecart
Ventes de marchandises			38 000		-38 000
Ventes de produits finis					
Travaux, prestations de services					
CHIFFRE D'AFFAIRES NET HORS TAXES			**38 000**		**-38 000**
Variation de la production stockée					
Production immobilisée					
Produits des activités annexes					
PRODUCTION HORS TAXES			**38 000**	**100,00**	**-38 000**
Achats de marchandises	81 000		38 229	100,60	42 771
Variation du stock de marchandises	-81 000		10 000	26,32	-91 000
Achats de matières et fournitures					
Var. stock de matières et fournitures					
Frais accessoires sur les achats					
Achats utilisés ou revendus			**48 229**	**126,92**	**-48 229**
MARGE BRUTE (ou marge commerciale)			**-10 229**	**-26,92**	**10 229**
Autres approvisionnements					
Achats de sous-traitance					
Redevances crédit-bail					
Locations, charges locatives	4 379		3 466	9,12	913
Autres services extérieurs	8 223		6 536	17,20	1 687
Autres achats et charges externes	**12 602**		**10 002**	**26,32**	**2 600**
VALEUR AJOUTÉE	**-12 602**		**-20 231**	**-53,24**	**7 629**
Impôts et taxes			-1	-0,00	1
Frais de personnel - production					
Frais de personnel - hors production					
Charges sociales de l'exploitant					
Sous total			**-1**	**-0,00**	**1**
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	**-12 602**		**-20 231**	**-53,24**	**7 629**
Subventions d'exploitation					
Transferts de charges d'exploitation					
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-12 602**		**-20 231**	**-53,24**	**7 629**
MARGE SUR COÛT DE PRODUCTION (Marge brute - achats de sous-traitance - frais de personnel production interne et externe à l'entreprise)			-10 229	-26,92	10 229

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS (suite)

Libellé	Au 31/12/2020	%	Au 31/12/2019	%	Ecart
REPORT DE L'EXCÉD. BRUT D'EXPLOIT.	**-12 602**		**-20 231**	**-53,24**	**7 629**
Dotations aux amortissements	620				620
Dotations aux provisions	15 575				15 575
Autres charges de gestion courante	0		20	0,05	-20
Total dotations et autres charges	**16 196**		**20**	**0,05**	**16 176**
Reprises sur amortissements					
Reprises sur provisions					
Autres produits de gestion courante					
Total reprises et autres produits					
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-28 798**		**-20 251**	**-53,29**	**-8 547**
Reprises sur provisions et transferts					
Produits nets / cessions de val. mob.					
Autres produits financiers					
Total des produits financiers					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Charges nettes / cessions de val. mob.					
Autres charges financières	11 403		10 008	26,34	1 395
Total des charges financières	**11 403**		**10 008**	**26,34**	**1 395**
RÉSULTAT COURANT	**-40 200**		**-30 259**	**-79,63**	**-9 941**
Rep. / prov. et transfert exceptionnel					
Prix de vente des immob. cédées					
Autres produits exceptionnels					
Total des produits exceptionnels					
Dotations exceptionnelles aux amort.					
Dotations exceptionnelles aux prov.					
Valeurs résiduelles des immob.					
Autres charges exceptionnelles					
Total des charges exceptionnelles					
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	**-40 200**		**-30 259**	**-79,63**	**-9 941**
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**-40 200**		**-30 259**	**-79,63**	**-9 941**

DONT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL					

BILAN FISCAL

Formulaire obligatoire
(art.223 du code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFip
Timbre à date du service

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ESPADA	
SIRET 83470504800017	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**
87 BOULEVARD SAINT-MICHEL 75005 PARIS 05	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : CREATION PARTCIP INTERETS DANS TOUTES SOCIETES

Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	35 538
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables au taux de 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui | Si oui, indication du logiciel utilisé : Plume

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
COCERTO PARIS 24 Rue de Londres *Tél : 0144159114*	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conentionné:	**Identité du déclarant:**
	Date : 20/06/2021 Lieu : PARIS Signature : Qualité et nom du signataire : ROMANO STEPHANE / PRESIDENT
Examen de conformité fiscale (ECF)	***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art.223 du code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIETES
ANNEXE AU FOMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2021

H REPARTITIONS DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaires (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par des personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% Prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Rembourse-ments	Indemnités forfaitaires	Rembourse-ments
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réaliser au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1 **BILAN - ACTIF** **DGFiP N° 2050-SD** **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 87 BOULEVARD SAINT-MICHEL 75005 PARIS 05 — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * 83470504800017 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2020 Net 3	Exercice N-1 clos le, 31/12/2019 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fond commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	65 060	AO		65 060	
		Constructions	AP	195 180	AQ	620	194 560	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations Financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
Total (II)			BJ	260 240	BK	620	259 620	
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	339 165	BU		339 165	258 165
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	15 575	BY	15 575		15 575
		Autres créances (3)	BZ	3 266	CA		3 266	2 088
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	64 981	CE		64 981	50 047
		Disponibilités	CF	80 351	CG		80 351	214 154
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	637	CI		637	664
		Total (III)	CJ	503 976	CK	15 575	488 401	540 693
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif (VI)	CN					
		Total général (I à VI)	CO	764 215	1A	16 195	748 020	540 693

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

2 **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051-SD** **2021**

Désignation de l'entreprise : ESPADA Néant ☐ *

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)			DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DH	-48 945	-18 686
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-40 200	-30 259
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-79 145	-38 945
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	823 800	575 285
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 366	4 353
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	827 166	579 638
	Ecarts de conversion passif * **(V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	748 020	540 693

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	690 054	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD

2021

formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		38 000	
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue { services *	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		38 000	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		38 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	81 000	38 229	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-81 000	10 000	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	12 602	10 002	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		-1	
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *					GA	620		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux provisions *					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	15 575		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	0	20	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	28 798	58 251	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-28 798	-20 251	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 403	10 008	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	11 403	10 008	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-11 403	-10 008	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-40 200	-30 259	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)

DGFiP N° 2053-SD
2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		38 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	40 200	68 259
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-40 200	-30 259

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
	facultatives A6		obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	65 060
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	195 180
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES			TOTAL III	LN		LO		LP	260 240
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
FINANCIÈRES			TOTAL IV	LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	260 240

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de dvp	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	65 060	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	195 180	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH	260 240	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	260 240	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2021
DGFiP N°2054 bis

Exercice N, clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ESPADA

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1. Concessions, brevets, et droits similaires						
2. Fonds commercial						
3. Terrains						
4. Constructions						
5. Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6. Autres immobilisations corporelles						
7. Immobilisations en cours						
8. Participations						
9. Autres titres immobilisés						
10. TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du Code général des impôts et figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans une colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément , le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seuls entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	620	PO		PQ	620
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	620	QW		QX	620
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP	620	ØQ		ØR	620

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvements nets amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agencements et aménagemts des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Install. générales, agencements et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récupérables et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+ IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW - NY)**		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** **DGFiP N° 2056-SD** **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	15 575	6V		6W	15 575
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	15 575	TZ		UA	15 575
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	15 575	UC		UD	15 575
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD

2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)		A plus d'un an (3)
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	15 575		15 575		
	Autres créances clients	UX					
	Créances représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques : Taxes sur la valeur ajoutée	VB	3 116		3 116		
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	150		150		
Charges constatées d'avance		VS	637		637		
TOTAUX		VT	19 478	VU	19 478	VV	

RENVOIS				
(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)	A plus d'un an et 5 ans au plus (3)	A plus de 5 ans (4)
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)	7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à 1 an maximum à l'origine	VG					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	823 800		686 688		137 112
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 366		3 366		
Personnel et comptes rattachés	8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	8E					
Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
Etat et autres collectivités publiques : Obligations cautionnées	VX					
Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
Groupe et associés (2)	VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2					
Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX	VY	827 166	VZ	690 054		137 112

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non	WE		XE	
Autres charges er dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf.	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme	W	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	4 662	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	4 662
Déficit étranger antérieurement déduit des PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	4 662

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS — 40 200

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote part des frais et charges, à déduire des produits nets de participations 2A)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement *								XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles art. 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV		Société d'investissements immobiliers cotée	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — (…)

dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	XG	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD		
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II								XH	40 200

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)		XJ	35 538
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	35 538

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** **DGFiP N° 2058-A-SD** **2021**

EXTENSION 1

Désignation de l'entreprise : ESPADA

Réintégrations diverses	Montant
INTERETS CC NON DED	4 662

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédents (1)				K4	40 716
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	40 716
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	35 538
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	76 254

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pr lequel la déclaration est établie	ØC	-18 686	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB		
			- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-30 259	Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
Prélèvement sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	-48 945	
TOTAL I	ØF	-48 945	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	-48 945	

RENSEIGNEMENTS DIVERS					**Exercice N :**		**Exercice N-1 :**
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ		XV
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens prix en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	4 379	3 466
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 925	3 005
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	5 298	3 531
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052				ZJ	12 602	10 002
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z		-1
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n°2052				YX		-1
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 244	1 443
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%
	- numéro de centre de gestion agréé*	XP	0 0 0 0 0 0	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH	

RÉGIME DE GROUPE *									
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère			JJ	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant X *

I - Immobilisations *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
0						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente * (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — COURT TERME (9)	LONG TERME (10) 19 %	LONG TERME (10) 15 % ou 12,8 %	LONG TERME (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
0								
II - Autres éléments	1	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	2	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	3	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	4	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	5	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	6	Dotation de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	7	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 7 de la colonne (9))								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 7 de la colonne (10))				(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer *
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quatercies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG

DGFiP N° 2059-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA

Néant X *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) *(1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 (7)
		À 19%, 16,5% (1) ou à 15% (2)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	À 15 % ou à 16,5 % (1) (5)		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

DGFiP N° 2059-D-SD
2021

Désignation de l'entreprise : ESPADA

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		Donnant lieu à complément d'impôt ③	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE

DGFiP N° 2059-E-SD 2021

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la	EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY			GZ		
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

DGFiP N° 2059-F-SD 2021

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS 31/12/2020

N° SIRET 83470504800017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ESPADA

ADRESSE (voie) 87 BOULEVARD SAINT-MICHEL

CODE POSTAL 75005 VILLE PARIS 05

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination CAFE RACER

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 2 Voie RUE ASTRID

Code Postal L-114 Commune LUXEMBOURG Pays LU

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique / Prénom

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique / Prénom

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

DGFiP N° 2059-G-SD **2021**

(1) Néant X *

EXERCICE CLOS 31/12/2020 N° SIRET 8 3 4 7 0 5 0 4 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ESPADA

ADRESSE (voie) 87 BOULEVARD SAINT-MICHEL

CODE POSTAL 75005 VILLE PARIS 05

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Néant

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter ch tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032.

COCERTO
L'expertise constructive



75 - Paris
Tél. : 01.44.15.91.14

33 - Bordeaux
Tél. : 05.56.52.04.04

35 - Rennes
Tél. : 02.99.83.87.88

44 - Saint-Nazaire
Tél. : 02.72.00.44.44

44 - Nantes
Tél. : 02.40.68.20.20

44 - Nantes Ouest
Tél. : 02.40.68.20.20

44 - Clisson
Tél. : 02.40.68.20.20

44 - Châteaubriant
Tél. : 02.40.68.20.20

85 - La Roche sur Yon
Tél. : 02.51.37.44.17

85 - Montaigu
Tél. : 02.51.94.06.59

85 - Luçon
Tél. : 02.51.56.12.44

cocerto.fr

ESPADA
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 87 boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS
RCS PARIS 834 705 048

PROCES VERBAL DE DECISION MIXTE DE L'ASSOCIE UNIQUE SUR L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 EN DATE DU 21 JUIN 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Et le 21 JUIN à 14 h

La société CAFE RACER, représentée par son représentant légal, agissant en qualité d'associé unique de la société, a été convoquée par le Président de la société au siège social.

La SAS CARMYN, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- Le rapport du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président fait observer que l'associé unique a été convoqué conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social depuis la convocation ainsi que la liste des actionnaires.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1) <u>A titre ordinaire</u>

- Rapport du Président et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à la présidence et au Commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2) A titre extraordinaire

- Poursuite de l'activité malgré un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Président de la société et du rapport du Commissaire aux comptes.

Une discussion et un échange de points de vue à lieu entre les associés.

Puis, à la fin des discussions, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les comptes annuels, du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la présidence et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats et de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des pertes enregistrées à l'issue de l'exercice écoulé, s'élevant à – 40 200 euros, l'associé unique décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation en report à nouveau : - 40 200 euros

Solde du compte report à nouveau, après affectation : - 89 145 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à – 79 145 euros.

L'associé unique constate alors que les capitaux propres sont devenus négatifs de – 79 145 euros pour un capital social de 10 000 euros et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'associé unique soit convoqué, dans les quatre mois de la présente décision à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des deux derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Constatant, au terme de la précédente résolution, que les capitaux propres sont devenus au cours du dernier exercice social inférieur à la moitié du capital social, l'associé unique décide en application de l'article L.225-248 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et de poursuivre l'activité et indique que les capitaux propres devront être reconstitués au plus tard à la clôture du second exercice suivant la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTON

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales avec faculté de substitution de tout mandataire de son choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

CARMYN
by Sinergys

ESPADA

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 10.000 Euros

Siège Social : 87, Boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS

RCS PARIS 834 705 048

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

* * * *

A l'associé unique de la société ESPADA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESPADA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Conformément à la possibilité ouverte aux microentreprises par l'article L.123-16-1 du Code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA intracommunautaire FR 11 789 954 161

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable.
Membre de la Compagnie Régionale de Paris et inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 15 juin 2021.

CARMYN



Romain CARRAT
Commissaire aux comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; et,

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN


COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dév.				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	65 060		65 060	
Constructions	195 180	620	194 560	
Install. techniques, matériel et outils ind.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)	**260 240**	**620**	**259 620**	
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	339 165		339 165	258 165
Av. et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	15 575	15 575		15 575
Autres créances	3 266		3 266	2 088
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	64 981		64 981	50 047
Disponibilités	80 351		80 351	214 154
Charges constatées d'avance	637		637	664
TOTAL (II)	**503 976**	**15 575**	**488 401**	**540 693**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	**764 215**	**16 195**	**748 020**	**540 693**
(1) Dont droit de bail			à moins d'un an	à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an				
Clause réserve propriété sur immobilisations				
Clause réserve propriété sur créances				
Clause réserve propriété sur stocks				

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
TEL. 6 RUE DE THANN - 75017 PARIS
44 40 88 88 - FAX 01 40 88 88

BILAN PASSIF

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-48 945	-18 686
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-40 200	-30 259
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**-79 145**	**-38 945**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	823 800	575 285
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 366	4 353
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	**827 166**	**579 638**
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	**748 020**	**540 693**
RENVOIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	690 054	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

COMPTE DE RÉSULTAT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		38 000
Production vendue sur biens		
Production vendue sur services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		38 000
Production stockée (intermédiaire, en cours, finie)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises/Amortissements, provisions transferts charges		
Autres produits (1)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)		**38 000**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (plus droits de douane)	81 000	38 229
Variation de stocks (marchandises)	-81 000	10 000
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	12 602	10 002
Impôts, taxes, versements assimilés		-1
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations - dotations amortissements	620	
Sur immobilisations - dotations aux provisions		
Sur actif circulant - dotations aux provisions	15 575	
Pour risques et charges - dotations aux provisions		
Autres charges (3)	0	20
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	**28 798**	**58 251**
RÉSULTAT EXPLOITATION (I - II)	**-28 798**	**-20 251**
OPÉRATION EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Autres valeurs immobilières, créances actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL DE LA PAGE	**-28 798**	**-20 251**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL 01 40 88 68 - FAX 01 44 40 88 89

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
REPORT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE	**-28 798**	**-20 251**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotation financière aux amortissement et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 403	10 008
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**11 403**	**10 008**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-11 403**	**-10 008**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**-40 200**	**-30 259**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation salariés		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		**38 000**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI +VIII + IX + X)	**40 200**	**68 259**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total produits - charges)	**-40 200**	**-30 259**

RENVOIS		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à LT		
(2) Dont produits de locations immobilières		
(2) Dont produits d'exploitation afférents aux exercices antérieurs		
(3) Dont crédit bail mobilier		
(3) Dont crédit bail immobilier		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX. 01 44 40 88 89